

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

La réunion du Conseil Municipal du 15 avril s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs :

Excusés : Félix GRANGEON, Jean-Marc SOULIER, Denis SOULIER

Procurations : Julien SURREL à Pierre BRESSELLE, Michèle ISSARTEL à Annie MAUTE

Madame Isabelle ROCHE a été nommée Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 25 mars 2019 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

VENTE DE PARCELLES POUR AMENAGEMENT RD 39

L'aménagement de la RD 39 entre les PK 2.1 et PK 3.0 nécessite la vente au département des parcelles section AR, n° 100 et 101, lieu-dit « Les Bartoves » pour une surface totale de 667 m². Ces parcelles seront affectées au domaine public. La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de trois mille trois cent trente-cinq euros. Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tous documents concernant cette vente.

BILAN ANNUEL DU SDIS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le bilan de l'année écoulée de l'activité opérationnelle du SDIS sur la commune.

Secours à la personne :	61
Incendies :	5
TOTAL :	66

BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine fourni par les services de l'ARS. Rapport annuel 2018, bilan réalisé sur les cinq dernières années. Il est à noter que durant les étés 2016 et 2017, une non-conformité bactériologique apparaît sur le bourg. Les travaux effectués sur le réseau ont permis d'éliminer ce point en 2018. Aucune non-conformité chimique sur commune n'est à noter dans le bilan.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA FERMETURE DE CLASSE

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 22 mars 2019, Monsieur l'Inspecteur d'Académie sollicite l'avis du Conseil Municipal au sujet de la fermeture de la 5^{ème} classe de l'école publique.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis négatif argumenté à cette mesure.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Séverine DARNE, adjointe en charge du dossier, rappelle les critères d'attribution et de calcul des subventions versées aux associations. Quatre nouvelles associations bénéficient d'une subvention, explication et donnée des principales variations.

Le tableau d'attribution suivant est approuvé à l'unanimité :

Union Sportive de Lantriac	323 €
Club des Aïnés	223 €
ACCA de Lantriac	223 €
CATM – ACPG	323 €
ADMR	223 €
Tennis Club Lantriac	624 €
Association d'animation MAPA	223 €
Les Amis de la Bibliothèque	623 €
Viet Vo Dao	616 €
Sport Loisirs Détente	223 €
Secours Catholique	223 €
Comité de Jumelage	223 €
Sécurité Routière	55 €
APE Ecole Publique	33.50 € par élève
APE Ecole Privée	33.50 € par élève
Boule Amicale	223 €
Judo	612 €
Comité des Fêtes	1.223 €
Ryth'n move	1.152 €
Lantri'acte compagnie	323 €
Moto Club « CAP Moto 43 »	223 €
A fond la Gooooomme	223 €
Crazy fun	423 €
Association Golf	373 €
L'effet du fil	223 €
Les Amis de la Pétanque	223 €
Lantrisport & Co	223 €
Association Montagne guide nature	500 €

CONTRAT D'ASSOCIATION CLASSES ELEMENTAIRES

M. FLOURY, adjoint aux finances, rappelle que dans le cadre du contrat d'association, l'aide communale pour le fonctionnement de l'école privée est calculée sur la base du coût d'un élève de l'école publique. L'ensemble des dépenses est resté stable, la baisse du nombre d'élèves entraîne mécaniquement une hausse du coût moyen qui passe à 646,76€ par élève. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le montant du contrat pour les élèves domiciliés sur la commune.

AIDE AUX ELEVES DE CLASSES MATERNELLES PRIVEES

Les élèves de maternelle n'étant pas comptabilisés dans le contrat d'association, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder pour 2019 une aide de 85€ par enfant de maternelle de la commune.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

- Taxe d'habitation 15,66%
- Taxe foncière 11,41%
- Taxe foncière non bâti 61,08%

BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire indique les choix d'investissement inscrits au budget 2019. Monsieur FLOURY, adjoint aux finances et à l'urbanisme présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2019.

FONCTIONNEMENT

- Dépenses et recettes 1 347 906,01€

INVESTISSEMENT

- Dépenses et recettes 1 483 809,45€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget exposé.